



No de résolution
ou d'annotation

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

PROVINCE DE QUÉBEC
Scott
Beauce-Nord
Le 10 janvier 2024

Procès-verbal de la cinquante-cinquième rencontre du comité exécutif du COBARIC qui s'est tenue le 10 janvier 2024 en visioconférence.

Les membres suivants étaient présents :

*M. Luc Proulx, Président
M. Daniel Samson 1^{er} vice-président
Mme Jenny Lehoux, 2^e vice-présidente*

Les membres suivants étaient absents :

*M. Olivier Dumais, secrétaire-trésorier
M. Jean Cliche, administrateur*

Était également présente : Mme Véronique Brochu, directrice générale.

1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

L'assemblée est ouverte à 18h37. Le quorum est atteint avec M. Proulx, M. Samson et Mme Lehoux.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour a été transmis avant la rencontre.

Résolution CE55/10012024/001

*Il est proposé par Monsieur Luc Proulx
appuyé par Madame Jenny Lehoux
et résolu à l'unanimité*

D'ADOPTER l'ordre du jour.

3. Adoption et suivi du procès-verbal du CE du 8 novembre 2023

Un suivi du point 3. (MRC des Etchemins) est fait par le président. M. Proulx annonce qu'une représentante a été nommée pour la MRC des Etchemins afin de siéger comme administratrice. Il s'agit de Mme Céline Veilleux, mairesse de Saint-Benjamin qui sera rencontrée par le président et la directrice générale sous peu.

Un suivi du point 3. (Présence du COBARIC à l'AGA de l'UPA de la Chaudière-Appalaches) est fait par Mme Brochu. Le cahier des résolutions a été transmis aux membres du comité exécutif. Il a été demandé aux OBV d'appuyer et de collaborer à la mise en place de projets pilotes, ou un laboratoire vivant,



No de résolution
ou d'annotation

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

permettant d'identifier des pratiques agricoles optimales en plaines inondables adaptées à la réalité de tous les bassins versants de la Chaudière-Appalaches. Le COBARIC confirme qu'il appuiera et collaborera à ce type de projet lorsqu'une demande sera faite.

Résolution CE55/10012024/002

*Il est proposé par Madame Jenny Lehoux
appuyé par Monsieur Luc Proulx
et résolu à l'unanimité*

*D'ADOPTER le procès-verbal de la 54^e rencontre du comité
exécutif.*

4. Suivis administratifs

4.1 Comptes payés d'octobre à décembre, Visa novembre et décembre 2023.

La direction présente la liste des comptes payés d'octobre à décembre et les comptes Visa.

Résolution CE55/10012024/003

*Il est proposé par Monsieur Luc Proulx
appuyé par Madame Jenny Lehoux
et résolu à l'unanimité*

*D'ADOPTER la liste des comptes payés d'octobre à décembre
et les comptes Visa de novembre et décembre 2023.*

Arrivée de M. Daniel Samson.

M. Proulx fait un résumé des discussions menées jusqu'à maintenant à M. Samson. M. Samson est en accord avec les décisions prises.

4.2 État des résultats au 31 décembre 2023

La direction présente l'état des résultats au 31 décembre 2023. Le point 5.2 Comité aviseur finances est également traité à ce point. La direction informe les membres que la demande de prêt du côté de Desjardins est toujours en analyse. Du côté du Fonds-RISQ, du travail reste à faire au niveau des montants prévus en planification. La direction travaille le tout en collaboration avec DENB.

4.3 Modification de la politique de gestion du personnel en lien avec la loi 25

Mme Brochu présente le document où une phase en lien avec la conformité de la loi 25 a été ajoutée.



No de résolution
ou d'annotation

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

Résolution CE55/10012024/004

*Il est proposé par Madame Jenny Lehoux
appuyé par Monsieur Daniel Samson
et résolu à l'unanimité*

D'ADOPTER la politique de gestion du personnel modifiée.

4.4 Décision d'une date de facturation annuelle pour le membership

Mme Brochu mentionne le fait que le membership payant, soit municipal, est transmis aux municipalités et MRC en septembre de façon annuelle. Afin de correspondre avec le plan de communication en élaboration, de même qu'avec l'offre de services du COBARIC il est suggéré de devancer le tout pour avril.

Résolution CE55/10012024/005

*Il est proposé par Madame Jenny Lehoux
appuyé par Monsieur Luc Proulx
et résolu à l'unanimité*

QUE la date de renouvellement de membership soit fixée au mois d'avril.

4.5 Correspondance du MELCCFP – Participation des communautés autochtones aux tables de concertation

Le courriel a été soumis aux membres. On discute du dossier et il est demandé de répondre au MELCCFP que le COBARIC a des interrogations sur ce dossier et attendra la formation proposée par le Ministère à ce propos avant d'aller plus loin.

Résolution CE55/10012024/006

*Il est proposé par Monsieur Daniel Samson
appuyé par Madame Jenny Lehoux
et résolu à l'unanimité*

D'ATTENDRE la formation du MELCCFP sur les communautés autochtones avant d'aller plus loin dans le dossier.

5. Suivi des administrateurs

5.1 Suivi dossier voie de contournement Lac-Mégantic

M. Proulx informe les membres que nous avons reçu une réponse du MELCCFP à la suite de la transmission de notre lettre. Celle-ci est incomplète et plutôt insatisfaisante. Elle n'a pas été diffusée aux membres, pour l'instant. M. Proulx a effectué un suivi avec Mme Provencher, administratrice afin de faire cheminer le dossier au niveau du député de Mégantic, M. François Jacques. Il est en attente d'un suivi concernant leur rencontre. Du côté de la Beauce, une rencontre conjointe des députés de Beauce-Sud et Beauce-Nord est prévue dans les prochaines semaines avec le président et la direction générale.



No de résolution
ou d'annotation

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

Le point 5.2 Comité aviseur finances a été traité au point 4.2.

5.3 Comité PDE (enjeu des objectifs portant sur de la réglementation)

La direction rappelle qu'au conseil d'administration de novembre, les orientations et objectifs ont été approuvés en partie. Il y a eu des interrogations quant à l'engagement du milieu municipal face aux objectifs dit de nature réglementaire. Afin d'apporter un éclairage sur ce point, un sondage sera transmis aux 8 aménagistes du territoire de même qu'au représentant du MAPAQ afin de valider, infirmer ou proposer des libellés modifiés. Les réponses seront présentées au prochain comité exécutif.

Résolution CE55/10012024/007

*Il est proposé par Monsieur Daniel Samson
et résolu à l'unanimité*

DE LEVER la rencontre.

L'assemblée prend fin à 19h49.

*M. Luc Proulx
Président*

*Mme Véronique Brochu
Secrétaire*

